



PRÉFÈTE DE L'AUDE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement d'exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud et une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes *aux fins exclusives de fabrication des enrobés pour le compte du chantier d'élargissement de l'autoroute A61* présentée par la société « Eurovia Grands Travaux » sur le territoire de la commune de Lézignan-Corbières.

{(Rubriques 2521-1 enrobage au bitume de matériaux routiers ; 2517-1 : station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 10000 m²) de la nomenclature des installations classées)}

Par arrêté préfectoral du 02 décembre 2019 de la préfète de l'Aude, une consultation du public est ouverte en vue de l'enregistrement d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes sur le territoire de la commune de Lézignan-Corbières.

PERSONNE RESPONSABLE

M. Lionel VIDAILLAC, Directeur de « Eurovia Grands Travaux » – Parc d'Entreprise Brive Ovest-rue Jean Dallet-CS 60222 19108 Brive-la-Gaillarde Cedex

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public d'une durée de quatre semaines, **du 30 décembre 2019 au 27 janvier 2020.**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Lézignan-Corbières, Conilhac-Corbières, Ferrals-des-Corbières aux jours et heures d'ouverture au public :

Mairie	Adresse	Heures d'ouverture
Lézignan-Corbières	Cours de la République 11200 Lézignan-Corbières	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13 h30 à 17h30
Conilhac-des-Corbières	route départementale 6113, 11200 Lézignan-Corbières	lundi 13h – 19h mardi 8h15- 12h et 13h-17h jeudi 8h15-12h et 13h-18h vendredi 8h15-14h
Ferrals-des-Corbières	Rue de la robine 11200 Ferrals des Corbières	Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 16h à 19h

-Les observations formulées devront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lézignan-Corbières, Conilhac-Corbières, Ferrals-des-Corbières. Elles pourront également être adressées par courrier à M. le Préfet de l'Aude, UID-DREAL (Unité Inter-Départementale de l'Aude et des Pyrénées-orientales de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ou par voie électronique : pref-euroviaautoroute-lezignan@aude.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera affiché en mairies de Lézignan-Corbières, Conilhac-Corbières, Ferrals-des-Corbières (communes comprises dans un rayon d'1 km autour du périmètre de l'installation projetée), deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation au public et pendant la durée de celle-ci.

La demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 au titre du code de l'environnement et l'avis de consultation seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/Accueil> > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) > [Dossiers soumis à enregistrement](#) > "Eurovia Grands Travaux" sise Parc d'Entreprises Brive Ouest 19108 Brive-la-Gaillarde pendant une durée de quatre semaines.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de l'Aude et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti éventuellement par des prescriptions particulières, ou un refus d'enregistrement.